



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 20038

Texte de la question

M. Jean-Claude Gouget attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fonctionnement des tutelles et des curatelles. En effet, bon nombre de familles et de personnes sous tutelle ou curatelle dénoncent un système administratif qui ne prend pas en compte leurs réels besoins au quotidien. Il semble effectivement difficile à un tuteur ou un curateur d'effectuer un suivi personnalisé lorsque celui-ci se retrouve à devoir gérer cent cinquante personnes simultanément. Outre les carences qui semblent émaner de la prise en charge quotidienne de ces demandeurs, les familles s'interrogent sur l'absence de transparence dans la gestion des comptes bancaires. À ce titre, les personnes concernées et leurs proches ont le sentiment de n'être informés de la gestion de leurs comptes uniquement lorsque ceux-ci ne sont plus assez approvisionnés pour régler les factures ou émoluments liés à leur prise en charge. De par ce dysfonctionnement qui semble susciter mécontentement et indignation chez certains de nos concitoyens confrontés à cette situation, il lui demande ce qu'elle compte faire pour améliorer la qualité de ce suivi ainsi que la transparence de cette gestion bancaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Gouget](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20038

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2432

Question retirée le : 23 avril 2013 (Fin de mandat)